

qu'il fût un joug ici-bas, vous trainer par monts et par vaux, la tête basse, l'œil de côté, rêvant à ses beaux jours de liberté et recevant de tems à autre de bons coups de fouet qui lui rappelaient son jeune maître. Excellent lecteur, vous n'êtes plus enfant et les rôles sont changés : vous êtes, ainsi que moi, ainsi que des milliers d'autres, le bon, le brave chien de Terreneuve. On vous dit : Bon canadien, brave canadien, plus de vieux préjugés ! élevez le premier venu quand même il serait turc, hottentot ou anglais ; et vous, flatté du compliment, pour montrer que vous le méritez vous faites plus qu'on ne vous demande et une population canadienne de huit cent mille âmes élit sur 42. représentants dix-huit seulement de ses frères ; et, en chambre les ennemis vous passent la main sur le dos en vous disant : good dog, good dog ! Le seul inconvénient à tout cela, c'est que d'abord les 24 représentants pourraient bien être le collier auquel on attachera plus tard le fardeau ! mais encore on se sert de ce fait pour assurer du loin que vous êtes dégénérés ; que parmi vous, il n'est plus d'hommes pour prendre la défense de vos intérêts ; que l'antique attachement qu'on vous prête pour vos vieilles institutions n'est plus qu'un mot et que le moment viendra bientôt où d'un coup de motion l'on pourra chasser, anéantir ce gênant apanage.

Pardon de la comparaison ; je ne suis pas poli, mais bien intentionné.

AFFAIRES MUNICIPALES.

Séance d'hier au soir.

Il est reçu et adopté un rapport du comité des finances recommandant le paiement d'une balance de £72. aux propriétaires de la rue de la Fabrique pour payage en bois et £4. 1. 9. à Mr. Murray montant d'une amende payée par lui pour dommages aux effets d'une femme chassée du marché.—Mr. Laurin présente une pétition de Mr. Sanfaçon demandant une barrière ou autre construction pour garantir sa maison, Côte à coton, des accidents de voitures, chevaux échappés etc.—Mr. Connolly une de Made Veuve Bean rue Champlain. Mr. McLeod une de Mr. Chs. Jourdain offrant les moyens de faire prendre le pont de glace chaque hiver pourvu qu'on lui abandonne pour cela les quais du roi et des Indes, les chaînes dont le gouvernement se servait pour monter les pierres sur le cap et que la ville paie les frais ; renvoyé à un comité de 5.—Mr. Connolly fait motion de retarder la construction du marché de la Haute-Ville jusqu'à l'arrivée du Maire afin qu'alors on discute s'il ne serait pas à propos d'ériger une bâtisse plus considérable que celle qu'on avait en vue pour y réunir, outre le Marché, un Hôtel de Ville, des salles pour assemblées, lectures publiques, bureaux etc.—Il est décidé que la ville acquerrait une forte pompe neuve, le comité du feu devant faire rapport, avant de la commander, s'il serait plus avantageux de la faire construire à Québec qu'à l'étranger.—On autorise la confection de trois jets pour pompes et le paiement de £5 à Mr. René Pelchat. La motion de Mr. Laurin pour reconsidérer etc. etc. est remise à Vendredi prochain, ce monsieur ne promettant pas de la remettre de nouveau si alors le retour du maire ne s'est pas affecté ou s'il n'est pas déterminé pour quelque jour avant sa propre sortie d'office. Il annonce que quant aux amendements qui touchent à la représentation des faubourgs il n'y tient pas dans le conseil, vu que par des assemblées publiques et des requêtes de la part des intéressés on peut demander directement en parlement les changements desirés. La pétition de Mrs. Trigg est renvoyée. La rue Ladenhall sera ouverte au public et rendue praticable. Le canal demandé par Messire Charest est accordé, ainsi que la pétition d'Isaac Dorion et autres, 72 louis devant être payés par la ville à J. B. Drapeau pour l'achat de sa propriété par où passera la rue qu'on va ouvrir. Un canal de 120 pieds à l'ouest, à partir du canal public, devra être ouvert avant la fin de la saison dans la rue St. Gabriel, faubourg St. Jean. Nulle mesure ne sera prise sur le projet de Mr. Rhymer.